

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du jeudi 10 novembre 2016**

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 10 novembre

Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :**4 novembre 2016**

et qu'elle a été faite le

**4 novembre 2016**

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à VITREUX (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET.

**Présents** : **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET **Orchamps** : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Pagney** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux** : M. Alain GOMOT

**Suppléés** : **Courtefontaine** : M. Bernard AUBERTIN

**Absents excusés** : **Etrepigny** : M. Didier PEREZ **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Rouffange** : M. Didier TISSOT

**Secrétaire de séance** : M. Alain GOMOT**Procurations de vote** :

**Mandants** : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Joseph ROY (LA BRETENIERE) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Jean-Claude MOREL (OUR) M. Michel GREMAUX (PLUMONT)

**Mandataires** : M. Christophe FERRAND (DAMPIERRE) M. Gérôme FASSETNET (LOUVATANGE) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Michel BENESSIANO (SERMANGE) M. Rémy MARTIN (PETIT MERCEY)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Que le nombre des membres en  
exercice est de : 36**Présents** : 27**Absents suppléés** : 1**Absents excusés** : 8Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales**Délibération n°  
DCC2016\_11\_118****Objet** :TEPCV – Fonds de financement de  
la transition énergétique –  
Convention particulière de mise en  
œuvre de l'appui financier –  
Avenant n° 1

**TEPCV – FONDS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**  
**CONVENTION PARTICULIERE DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI FINANCIER –**  
**AVENANT N° 1**

Proposition d'extension de l'avenant initial du 28 janvier 2016

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la Transition Energétique (FTE) ;

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 ;

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » du 9 avril 2015, un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes ;

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Jura Nord a présenté un projet et a été déclarée lauréate de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » le 9 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans ses projets, sachant que l'appui financier TEPCV pourrait être porté jusqu'à 2 millions d'Euros pour chaque territoire lauréat TEPCV.

Pour rappel : peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets
4. Production d'énergies renouvelables locales
5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

A ce titre, la convention particulière d'appui financier TEPCV-039-2015-119 signée le 9 septembre 2015 avec la CCJN a concrétisé un 1er appui financier TEPCV pour le territoire Jura Nord par une aide financière de 500 000 €, pour la rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la proposition d'établissement d'un 1<sup>er</sup> avenant à la convention initiale TEPCV du 9 septembre 2015, incluant de nouvelles actions d'investissement complémentaires Jura Nord, co-finançables dans le cadre de TEPCV.

La convention ayant pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier, le montant de l'appui financier au titre de la présente convention sera proposé à Mme la Ministre par le Conseil Communautaire en fonction des actions définies.

La convention précisera notamment en outre :

- l'engagement du bénéficiaire et notamment la désignation, qui sera proposé en séance, d'un élu référent qui sera le garant de la démarche ainsi qu'une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire ;
- les modalités de versement de l'appui financier ou de reversement et résiliation ;
- les engagements complémentaires de l'Etat ;
- les obligations concernant toute communication ;
- la durée de la convention et les conditions de tout avenant ;
- le projet présenté par la CCJN et sa gouvernance ;
- la description des actions (ci-dessous), susceptibles de bénéficier d'une aide financière totale maximale de 2 000 000 € et la désignation de référents (élus & technicien) ;
- les documents administratifs nécessaires.

Les actions complémentaires, susceptibles d'être inscrites à l'avenant, sont proposées en séance du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'inscription des actions suivantes :**
  - **action n° 1 (cf. convention initiale TEPCV) : rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans ;**
  - **action n° 2 : réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur à Gendrey ;**
  - **action n° 3 : rénovation thermique du groupe scolaire actuel en ALSH / restauration scolaire intercommunal à Gendrey ;**
  - **action n° 4 : rénovation thermique de l'école intercommunale de musique et de danse à Orchamps ;**
  - **action n° 5 : création d'une centrale solaire photovoltaïque en auto consommation collective à Gendrey;**
  - **action n° 6 : mise en place de ruchers le long de la véloroute, en partenariat avec le Conseil Départemental du Jura (TEPCV).**
- **approuve les termes de l'avenant à la convention initiale TEPCV du 9 septembre 2015 ainsi que le plan de financement global de la convention suivant :**

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Montant total de l'action en € HT</b>	<b>Fonds mobilisés dans le cadre du TEPCV</b>	<b>Autres subventions *DETR **Conseil Régional</b>	<b>Autofinancement</b>
<u>Action 1</u> : Rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand (cf. convention initiale du 09/09/2015)	CCJN	947 330 €	500 000 €	**123 431 €	323 899 €
<u>Action 2</u> : Réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur à Gendrey	CCJN	633 156 €	506 525 €		126 631 €
<u>Action 3</u> : Rénovation thermique du groupe scolaire actuel à Gendrey :	CCJN	243 100 €	121 550 €	*72 930 €	48 620 €
<u>Action 4</u> : Rénovation thermique de l'école intercommunale de musique et de danse à Orchamps :	CCJN	182 658 €	73 063 €	*73 063 €	36 532 €
<u>Action 5</u> : Création d'une centrale solaire photovoltaïque en auto consommation collective à Gendrey (39350)	CCJN	265 000 €	212 000 €		53 000 €
<u>Action 6</u> : Mise en place de ruchers	CCJN	20 000 €	16 000 €		4 000 €
<b>Total Phase</b>		<b>2 291 244 €</b>	<b>1 429 138 €</b>	<b>269 424 €</b>	<b>592 682 €</b>

- **autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;**
- **autorise le Président à signer cet avenant à la convention initiale particulière d'appui financier ainsi que tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de JURA NORD,  
Gérôme FASSETNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0

